

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

C.C.A.S. - COMMUNE DE PUBLIER
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 074-267400679-20221213-20221312806-AI

Délibération
n°20221312-06
CCAS

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	09
Votants	10

Date de la convocation
02/12/2022

OBJET

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le

20/12/2022

et publication le

20/12/2022

La Vice-Présidente,
Christelle Gaudet

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christelle Gaudet, Vice-Présidente du CCAS,

Présents: Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardo, Georges Barthe, Rémy Beaugrand, James Besson (arrivée 20h), Martine Dutruel

Excusés: Anne Baud-Lavigne (pouvoir à Christelle Gaudet)

Absents: Nathalie CHARPIN, Claire DUPONT, Alexia LEROUYER

Secrétaire de séance : Robert Baratay

CONVENTION PANIERS SOLIDAIRES 2020-2021-2022

Il convient de rajouter l'année 2022 à la délibération votée en 2020 et autorisant le président à signer la convention des paniers solidaires avec Pousses d'avenir pour les années 2020-2021-2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rectifier la délibération 20201012-03 pour être conforme à la convention signée pour 2020-2021-2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 19/12/2022

Christelle Gaudet
Vice-Présidente